

**BANQUE DE LUXEMBOURG - POLICE L2.040.140
ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGE
DÉCLARATION DE SINISTRE**



1 / 6

INFORMATIONS GENERALES

Assureur : **AIG Europe S.A., succursale Belge**
Département sinistre
11, Boulevard de la Plaine
B-1050 Bruxelles - Belgique
✉ : claims.be@aig.com

Titulaire de la carte (nom et adresse) :

Numéro de la Carte : _ _ _ _ - _ _ _ xx - xxxx - _ _ _ _

Type de la Carte :

- Banque de Luxembourg Visa Gold Banque de Luxembourg Visa Business
 Banque de Luxembourg Visa Infinite

Assuré et voyage :

- Nom et prénom : _____
- Adresse : _____

- Lien de parenté avec le titulaire de la carte: _____
- Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _
- Téléphone privé / travail : _____
- E-mail : _____
- Pays de domicile : _____
- Départ le _ _ / _ _ / _ _ _ _ de _____ à destination _____
- Retour le _ _ / _ _ / _ _ _ _ de _____ à destination _____
- Nature du voyage : Privé Travail
- Nombre de voyageurs + relation avec le titulaire de la Carte: _____

- Y a-t-il une couverture similaire auprès d'une autre compagnie?
 Non Oui, compagnie + N° de police: _____
- Avez-vous déclaré ce sinistre également à cette compagnie? Non Oui

REMBOURSEMENT

Remboursement (cf. Conditions de la police), merci de mentionner vos coordonnées bancaires de votre compte auprès de la Banque de Luxembourg.

- SWIFT (BIC) : BLUXLULL
- IBAN : LU _ _ - _ _ _ _ - _ _ _ _ - _ _ _ _ - _ _ _ _
(International Banking Account Number)

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35 D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, www.nbb.be. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX. Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be.

BANQUE DE LUXEMBOURG - POLICE L2.040.140
ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGE
DÉCLARATION DE SINISTRE



2 / 6

SINISTRE
(à compléter par le titulaire de la Carte)

- Date du paiement avec la Carte : / /
- Date du sinistre / préjudice : / /
- Lieu et circonstances du sinistre / préjudice :

- Description :

- Possibilités de compensation et actions déjà entreprises :

- Existe-t-il un droit d'action / de recouvrement auprès d'une tierce partie ?

- Avez-vous entrepris vous-même une action à cet égard ?

Déclaration de l'assuré

Le soussigné déclare que les informations données ci-dessus sont complètes, correctes et exclusivement liées au sinistre et que les frais n'ont pas été déclarés auprès d'une autre compagnie. Par la présente, le soussigné autorise la compagnie à récupérer les frais auprès d'un tiers responsable.

Date + signature de l'assuré

Le traitement de votre dossier est possible après réception d'un formulaire de déclaration de sinistre dûment complété, des notes de frais originales et des pièces justificatives nécessaires. Merci d'envoyer le plus rapidement possible le formulaire complété ainsi que tous les documents requis à l'adresse mentionnée sur la première page.

Données personnelles

Comment utilisons-nous les Informations Personnelles ?

Nous, AIG Europe, nous engageons à protéger la vie privée de nos clients, demandeurs en indemnisation et autres contacts commerciaux.

Les « **Informations Personnelles** » sont des informations qui vous identifient et vous concernent, ou qui identifient et concernent d'autres individus (par ex., votre compagnon/compagne ou d'autres membres de votre famille). Si vous fournissez des Informations Personnelles d'un autre individu, vous devez (sauf convention contraire) informer cet individu du contenu de la présente clause et de notre Politique en matière de protection de la vie privée, et obtenir son autorisation (dans la mesure du possible) pour nous communiquer ses Informations Personnelles.

Quel type d'Informations Personnelles traitons-nous et pourquoi ? – En fonction de notre relation avec vous, les Informations Personnelles recueillies peuvent inclure : coordonnées, informations financières et coordonnées bancaires, informations et note de solvabilité, informations sensibles sur l'état de santé (recueillies avec votre consentement si le droit applicable l'impose), ainsi que d'autres Informations Personnelles fournies par vous ou que nous obtenons dans le cadre de notre relation avec vous. Les Informations Personnelles peuvent être utilisées à différentes finalités :

- Gestion des contrats d'assurance, par ex., communication, gestion des sinistres et indemnisation
- Faire des évaluations et prendre des décisions concernant l'octroi d'une couverture d'assurance, les conditions d'assurance et l'indemnisation des sinistres
- Assistance et recommandations pour des voyages et des problèmes médicaux
- Gestion de nos opérations commerciales et infrastructures informatiques
- Prévention, détection et enquêtes sur la criminalité, par ex., fraudes et blanchiment d'argent
- Établissement et défense de droits en justice
- Conformité légale et réglementaire (y compris respect des lois et règlements en vigueur dans des pays autres que votre pays de résidence)
- Surveillance et enregistrement des appels téléphoniques à des fins de contrôle qualité, de formation et de sécurité
- Etudes de marché et analyses
- Audit (interne)

Informations Personnelles Sensibles – en vue de la souscription d'une assurance et de l'évaluation d'un sinistre, nous collecterons, utiliserons et communiquerons certaines Informations Personnelles Sensibles concernant votre santé ou votre situation médicale. Lorsque nous les traitons, nous le faisons sur la base de votre consentement explicite ou comme autorisé par la loi.

Partage d'Informations Personnelles – Des Informations Personnelles peuvent être partagées aux fins susmentionnées avec des sociétés de notre groupe et des tiers (comme des courtiers et d'autres distributeurs d'assurances, assureurs et réassureurs, organismes d'évaluation du crédit, professionnels de santé et autres prestataires de services). Des Informations Personnelles seront communiquées à d'autres tiers (y compris aux autorités) si la loi ou la réglementation l'imposent. Des Informations Personnelles (y compris des informations sur les dommages corporels) peuvent être enregistrées dans les fichiers des sinistres accessibles aux autres assureurs. Des Informations Personnelles peuvent être communiquées à des acquéreurs et à des acquéreurs potentiels, et transférées au moment de la vente de notre société ou du transfert d'actifs de la société.

Transferts internationaux – En raison de la nature internationale de nos activités, des Informations Personnelles peuvent être transférées à des entités basées dans d'autres pays (notamment aux États-Unis, en Chine, au Mexique, en Malaisie, aux Philippines, aux Bermudes et dans d'autres pays qui peuvent avoir une législation en matière de protection des données différente de celle en vigueur dans votre pays de résidence). Lorsque nous procédons à ces transferts, nous prenons les mesures nécessaires pour que vos Informations Personnelles soient correctement protégées et transférées conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Des informations complémentaires sur les transferts internationaux sont fournies dans notre Politique en matière de protection de la vie privée (voir ci-dessous).

Sécurité des Informations Personnelles – Des mesures de sécurité techniques et physiques appropriées sont mises en œuvre pour protéger vos Informations Personnelles. Lorsque nous fournissons des Informations Personnelles à un tiers (y compris à nos prestataires de services) ou que nous faisons appel à un tiers pour recueillir des Informations Personnelles pour notre compte, le tiers est sélectionné soigneusement et est tenu de mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées.

Vos droits – La législation applicable en matière de protection des données vous reconnaît certains droits à l'égard de l'utilisation de vos Informations Personnelles. Ces droits s'appliquent uniquement dans certains cas, et sont soumis à quelques exceptions. Ces droits peuvent inclure le droit d'accéder à vos Informations Personnelles, le droit de corriger les données erronées, le droit à l'effacement de vos données ou à la limitation de leur utilisation. Ces droits peuvent également inclure le droit de transmettre vos données à une autre organisation, le droit de vous opposer à notre utilisation de vos Informations Personnelles, le droit de demander à ce que certaines décisions automatisées que nous prenons incluent une intervention humaine, le droit de retirer votre consentement et le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité en charge de la protection des données. Des informations complètes sur vos droits et les modalités d'exercice de ces droits sont fournies dans notre Politique de en matière de protection de la vie privée (voir ci-dessous).

Politique en matière de protection de la vie privée – Vos droits et les différentes manières dont nous pouvons recueillir, utiliser et communiquer vos Informations Personnelles sont précisés dans notre Politique en matière de protection de la

**BANQUE DE LUXEMBOURG - POLICE L2.040.140
ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGE
DÉCLARATION DE SINISTRE**



4 / 6

vie privée sur : <http://www.aig.be/fr/protection-des-donnees-personnelles>. Vous pouvez également en demander un exemplaire par courrier ou adresser vos questions à l'adresse suivante : Data Protection Officer, AIG Europe, Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles ou par e-mail à : dataprotectionofficer.be@aig.com.

Consentement requis si vous nous communiquez des données médicales / relatives à la santé

Dans certaines circonstances, nous, AIG Europe, avons besoin de votre consentement afin de collecter, utiliser et communiquer des Informations Personnelles. C'est notamment le cas si les Informations Personnelles que vous nous communiquez comprennent des informations relatives à votre santé ou à votre situation médicale (Informations Personnelles Sensibles). Si vous donnez votre consentement au traitement et communication de vos Informations Personnelles Sensibles par nous, pour la finalité décrite ci-dessous, nous vous remercions de signer ci-dessous :

Finalité : Utilisation (en ce compris le transfert à des sociétés affiliées et à des tiers tels que des gestionnaires de sinistre, des conseils techniques/experts, des avocats et des réassureurs) d'Informations Personnelles Sensibles afin de s'assurer que nous puissions exécuter nos obligations et nos droits prévus ou en lien avec le contrat d'assurance ainsi qu'en vue de prévenir, détecter et investiguer les cas de fraude (à l'assurance), gérer les déclarations de sinistres, fournir une couverture d'assurance ou des services complémentaires.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

En signant ce formulaire, vous consentez, par ailleurs, à ce que le médecin conseil que nous avons désigné puisse obtenir des informations médicales (entre autres des informations sur la cause du décès) de la part de votre (vos) médecin(s) traitant(s), et vous autorisez également, si nécessaire, un éventuel examen médical.

Vous avez le droit de retirer à tout moment votre consentement. Si vous souhaitez retirer votre consentement, veuillez prendre contact avec : dataprotectionofficer.be@aig.com ou par courrier à Data Protection Officer, AIG Europe, boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. Si vous refusez de donner ou retirez votre consentement, il se peut que nous soyons dans l'impossibilité d'exécuter nos obligations dans le cadre du contrat d'assurance ou de gérer votre déclaration de sinistre ou de vous fournir une couverture d'assurance.

Les attestations ou rapports médicaux doivent nous être adressés sous pli confidentiel à l'attention du Médecin conseil AIG, AIG Europe, boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. Merci de communiquer le numéro de police ainsi que vos coordonnées sur ces documents afin de pouvoir les lier à votre formulaire déclaration de sinistre.

**BANQUE DE LUXEMBOURG - POLICE L2.040.140
ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGE
DÉCLARATION DE SINISTRE**



5 / 6

PIECES JUSTIFICATIVES

- Date de réservation du voyage : / /
 - Date d'annulation du voyage : / /
 - Montant total des frais d'annulation : . . . €
- (Voir « Calcul des frais d'annulation/interruption » à la page suivante)

Documents à joindre à ce formulaire :

- Dans tous les cas :

- la confirmation de réservation,
- la preuve de paiement avec la Carte,
- la preuve d'annulation (en cas d'annulation de voyage),
- la déclaration de l'agence de voyage concernant le nombre des jours non utilisés (en cas d'interruption de voyage).

- En cas de Décès :

- le certificat de décès.

- En cas de Maladie :

- le certificat médical.

- En cas de Préjudice Matériel Important :

- un document de preuve provenant des autorités locales (PV, déclaration des pompiers, etc).

- En cas de Vol des Documents d'identité par agression ou effraction :

- une copie de la déclaration à la police et le numéro du procès verbal.

Déclaration de l'assuré

Le soussigné déclare que les informations données ci-dessus sont complètes, correctes et exclusivement liées au sinistre et que les frais n'ont pas été déclarés auprès d'une autre compagnie. Par la présente, le soussigné autorise la compagnie à récupérer les frais auprès d'un tiers responsable.

Date + signature de l'assuré

Les attestations ou rapports médicaux doivent nous être adressés sous pli confidentiel à l'attention du Médecin conseil AIG, AIG Europe, boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. Merci de communiquer le numéro de police ainsi que vos coordonnées sur ces documents afin de pouvoir les lier à votre formulaire déclaration de sinistre.

Le traitement de votre dossier est possible après réception d'un formulaire de déclaration de sinistre dûment complété, des notes de frais originales et des pièces justificatives nécessaires. Merci d'envoyer le plus rapidement possible le formulaire complété ainsi que tous les documents requis à l'adresse mentionnée sur la première page.

**BANQUE DE LUXEMBOURG - POLICE L2.040.140
ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGE
DÉCLARATION DE SINISTRE**



CALCUL DES FRAIS D'ANNULATION / INTERRUPTION

DESCRIPTION	CALCUL	PREUVES
TICKETS		
Remboursable au point d'achat (*)	Aucun frais d'annulation	
Echangeable	Frais de changement €	Preuve de paiement
Non remboursable Non changeable	Prix d'achat des tickets €.....	Tickets originaux ou print e-ticket
SEJOUR		
Annulation avant départ (A – B)	A) Total des frais de séjour = € B) Montant remboursé par le loueur (*) = €	Attestation du loueur
Annulation durant le séjour $\frac{(A \times B)}{C}$ = €	A) Nombre de jours complets non utilisés : B) Total des frais de séjour = € C) pour jours de séjour	Attestation du loueur ou les autres documents justificatifs
PACK (transport & séjour) (A – B) = €	A) Prix total du pack: € B) Montant remboursé par l'agence de voyage (*) : €	Confirmation originale de l'annulation

(*) Veuillez toujours vous adresser au loueur / l'agence de voyage pour l'obtention d'un remboursement éventuel et récupérer les taxes d'aéroport (en cas d'annulation d'un billet d'avion)

Le traitement de votre dossier est possible après réception d'un formulaire de déclaration de sinistre dûment complété, des notes de frais originales et des pièces justificatives nécessaires. Merci d'envoyer le plus rapidement possible le formulaire complété ainsi que tous les documents requis à l'adresse mentionnée sur la première page.